

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

(Document 8 bis)<sup>1</sup>

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

**ARTS PLASTIQUES : HISTOIRE DE L'ART ET ESTHETIQUE**

CODE DE L'U.E. (2) : 611127U21S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 601
----------------------------------	---------------------------------------

**La présente demande émane du réseau:**

<input type="radio"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input checked="" type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1)

Date et signature (1) :

---

<sup>1</sup> Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

Bases de la bande dessinée : réalisation d'une bande dessinée

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 ( 1 page(s) (3/8)

2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n°2 ( 1 page(s) (4/8)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Niveau:	<input type="radio"/> (4) Enseignement secondaire du 1 <sup>er</sup> degré	<input type="radio"/> (4) Enseignement secondaire du 2 <sup>e</sup> degré	<input checked="" type="radio"/> (4) Enseignement secondaire du 3 <sup>e</sup> degré	<input type="radio"/> (4) Enseignement secondaire du 4 <sup>e</sup> degré
Classement:	<input checked="" type="radio"/> (4) transition		<input type="radio"/> (4) qualification	

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1 pages) (5/8)

5. Programme:

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (1 page(s) (6/8)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1 page(s) (7/8)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page(s) (8/8)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	<u>Classement du(des) cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>Code fonction</u> (1)
Histoire de l'art et esthétique	CT	B	64	
	PP	L		
<b>Part d'autonomie</b>		P	16	
Total des périodes			80	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (...page(s) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

(1):

Néant

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~PAS D'ACCORD (4)~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ..... Signature :

**Instructions**

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

<p style="text-align: center;"><b>ARTS PLASTIQUES : HISTOIRE DE L'ART ET ESTHETIQUE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION</b></p>
---

## **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- de comprendre l'art dans l'histoire de l'humanité depuis les origines jusqu'à nos jours et son rôle dans les sociétés ;
- de comprendre L'esthétique : signification du « beau » à travers l'histoire, en relation avec la culture et les groupes humains ;
- d'acquérir une vue d'ensemble de l'œuvre d'art à travers les grandes civilisations qui ont influencé notre culture et particulièrement les grandes périodes qui conduisent à l'art contemporain ;
- d'apprécier la finalité d'une œuvre et de l'exprimer.

<p style="text-align: center;"><b>ARTS PLASTIQUES : HISTOIRE DE L'ART ET ESTHETIQUE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION</b></p>
---

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

- Faire des références à l'histoire, utiliser des livres de documentations. Participer aux activités de découverte tel que vidéo, diapositives, expositions... :
- Réaliser un dossier minimum sur un sujet demandé :
- Utiliser, à l'oral, un niveau de langue approprié à la situation de communication ;
- Ecrire, en démontrant une connaissance suffisante de la langue, un message d'un niveau de langue courante ;
- Adapter le niveau de langue choisi (à l'oral et/ou à l'écrit) à une situation de communication.

### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

CESI  
CTSI

<p style="text-align: center;"><b>ARTS PLASTIQUES : HISTOIRE DE L'ART ET ESTHETIQUE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION</b></p>
---

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*Face à une œuvre non encore étudiée dans le groupe ou par l'étudiant, à partir de consignes précises et en un temps imparti, de mobiliser une capacité conduisant à :*

- ◆ Situer une œuvre d'art dans le temps et dans une grande époque de l'art ;
- ◆ Identifier les procédés scéniques utilisés ;
- ◆ Justifier l'appréciation d'une œuvre par les règles de base de l'esthétique.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ la justesse de l'analyse,
- ◆ la cohérence de la justification.

<b>ARTS PLASTIQUES : HISTOIRE DE L'ART ET ESTHETIQUE</b> <b>ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION</b>
--

#### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*Face à une œuvre*

- ◆ d'observer avec précision ;
- ◆ de créer et d'utiliser différentes grilles d'analyse ;
- ◆ d'interpréter des documents figurés ;
- ◆ d'intégrer de nouvelles données à ses connaissances ;
- ◆ d'ordonner des idées :
- ◆ de maîtriser une structure chronologique et historique ;
- ◆ de saisir l'interaction de phénomènes différents tel que l'histoire, la sociologie, la culture, ... ;
- ◆ de comprendre une œuvre, c'est-à-dire de montrer qu'il a rejoint l'idée de l'auteur, sans en dénaturer le sens ;
- ◆ de comprendre la démarche d'un artiste à travers son œuvre ;
- ◆ de percevoir la notion du « beau » en apprenant à dépasser le niveau du seul ressenti ;
- ◆ de découvrir ce qu'il aime vraiment par une éducation du goût ;
- ◆ de s'ouvrir à la symbolique, à l'iconographie, ..., à la mythologie, à la culture ambiante ;
- ◆ de conceptualiser les « codes » et convenances pour intégrer ces savoirs mais surtout pour s'exprimer .

Pour les travaux de recherche et pour une présentation orale, on développera chez l'étudiant la capacité :

- ◆ d'énoncer de manière logique et cohérente un problème donné ;
- ◆ de faire des recherches en utilisant les sources appropriées ;
- ◆ d'analyser, de décoder, d'interpréter, de mettre en évidence les corrélations entre différents éléments ;
- ◆ d'utiliser le vocabulaire adéquat pour présenter un exposé ;
- ◆ d'acquérir une rigueur nécessaire dans le domaine artistique.

**ARTS PLASTIQUES : HISTOIRE DE L'ART ET ESTHÉTIQUE**  
**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION**

**5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

# **ARTS PLASTIQUES : HISTOIRE DE L'ART ET ESTHETIQUE**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION**

### **6. CHARGÉS DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.